

Communiqué

Plan d'intervention du gouvernement du Québec sur les algues bleu-vert :

Un plan oui! Mais qui ressemble à une histoire de pêche!

Montréal, le 26 septembre 2007 – La Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau – *Eau Secours!*, se prononce à propos du plan d'intervention annoncé par le gouvernement du Québec, suite au rendez-vous stratégique sur les algues bleu-vert.

Les mesures qui seront établies constituent un pas dans la bonne direction, mais il s'avère que ce sera nettement insuffisant pour régler la problématique de la prolifération des cyanobactéries.

Dans un premier temps, la Coalition est satisfaite de la décision du gouvernement de mettre en œuvre une mesure concrète, comme la réglementation pour interdire les phosphates dans les détergents. Il est bien de constater que le discours a changé par rapport à celui de juin 2007, où le gouvernement Charest affirmait que ce type de réglementation ne le concernait pas, que c'était un choix personnel et de toute façon de juridiction fédérale. Cette mesure, facile à mettre en place, avait d'ailleurs été réclamée par plusieurs groupes.

De plus, *Eau Secours!* déplore le fait que le gouvernement octroie la majorité de l'argent aux agriculteurs, pour la restauration des bandes riveraines à 3 mètres, alors que cette norme était déjà existante depuis vingt ans, quoique très peu respectée. Cela lance un message étonnant. Si vous ne respectez pas la réglementation minimale ce n'est pas grave, nous avons du financement pour vous! Les bons citoyens agricoles auront respecté la réglementation à leur frais et les moins bons auront droit au financement ??? Pour *Eau Secours!* les 3 mètres sont nettement insuffisants et l'organisme a demandé que cette distance soit portée à 10 mètres. Selon Martine Ouellet, vice-présidente : « *Il aurait été préférable de légiférer pour un élargissement des bandes à 10 mètres et d'investir ces sommes à l'application de cette nouvelle réglementation* ».

La position actuelle du gouvernement du Québec qui consiste à se déresponsabiliser en demandant à chaque municipalité d'adopter son propre règlement, pour faire respecter les bandes riveraines, ne fait que multiplier par plusieurs centaines de fois le travail : une réglementation provinciale permettrait de sauver temps et argent, en plus d'assurer une plus grande cohérence dans la protection de nos plans d'eau. Cela devrait se faire tout en laissant aux municipalités la possibilité de resserrer la réglementation au besoin, ainsi que la responsabilité de sa mise en application.

Par ailleurs, le fait d'augmenter le nombre d'inspecteurs et d'assurer une formation pour leur permettre de faire appliquer les normes correctement est également bien accueilli par la Coalition. Il

restera à faire l'analyse, pour voir si le nombre est suffisant, afin que les lois soient respectées. Par contre, du côté municipal, cette mesure semble non récurrente et en place seulement pour une année. Si c'est le cas, ce n'est pas sérieux.

Le gouvernement du Québec doit jouer son rôle de protection du bien public que sont les lacs et les cours d'eau de la province. Les principales actions à mettre en œuvre, demandées par *Eau Secours!* se retrouvent dans le document *Agir pour contrer la prolifération des algues bleu-vert*, disponible sur demande à la Coalition.

Eau Secours! espère que cette deuxième version de plan d'intervention sera bonifié dans les prochains mois et s'appuiera davantage sur des mesures concrètes. Il reste à voir comment et quand les intentions vont se concrétiser en règlements et directives, car il reste de grands pas à franchir, notamment dans la mise en œuvre de réglementations provinciales. Il ne faut pas seulement donner la responsabilité aux municipalités. Il y a des normes qui pourraient s'appliquer à l'ensemble du Québec.